



On dit  
merci qui ?  
merci  
le **MR!**

# La TVA sur l'électricité a augmenté de 6 % à 21 %.

**Merci le MR**

Communauté

**Merci le MR**

[Journal](#) | [A propos](#) | [Amis](#) | [Plus](#)



**Merci le MR**

24 min. •



## La TVA, c'est quoi ?

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est un impôt indirect (pas directement lié aux revenus), appliqué à quasi tous les biens et services mis en vente en Belgique.

Il existe 3 taux de TVA :

- **6 %** pour les biens de première nécessité et les services à caractère social : alimentation, transports, médicaments, livres...
- **12 %** pour certains biens et services importants d'un point de vue économique ou social : les restaurants, le charbon, la margarine...
- **21 %** pour les autres biens et services qui ne sont pas repris dans les deux premières catégories et qui sont considérés comme moins essentiels, plus superficiels : voitures neuves, appareils ménagers électriques, bijoux, parfums, alimentation de luxe (caviar, huîtres, homard...), etc.

En tant qu'impôt indirect, la TVA est un impôt injuste contrairement aux impôts directs, qui dépendent, eux, du niveau de revenus. En effet, que l'on soit millionnaire, travailleur, sans emploi ou pensionné, tout le monde paye le même montant de TVA sur ses achats et factures !

## La TVA sur l'énergie, quel taux ?

Historiquement, la TVA sur l'énergie a toujours été de 21 %... Une aberration pour un produit de première nécessité ! Personne ne peut en effet se passer d'électricité, d'eau chaude ou de chauffage.

Depuis plusieurs années, la FGTB, comme d'autres associations, revendique une baisse de cette TVA de 21 % à 6 % afin d'alléger la facture énergétique des citoyens.

En 2014, le précédent gouvernement fédéral avait diminué le taux de TVA sur l'électricité de 21 % à 6 %. Ce n'était pas une victoire totale (la TVA est restée à 21 % sur le gaz ou le mazout de chauffage), mais c'était déjà un premier pas dans la bonne direction.

## Sauf que... le gouvernement de Charles Michel est passé par là !

A peine un an après, cette avancée sociale est enterrée par le gouvernement Michel. Dans un contexte où les prix de l'énergie ne cessent de grimper, il décide de réinstaurer la TVA à 21 % sur l'électricité.

La facture d'électricité moyenne des ménages augmente d'environ 10 €/mois, soit 120 €/an ! Une perte qui peut peser lourd dans le budget des travailleurs... Beaucoup moins dans celui des millionnaires ! Un bel exemple de justice fiscale version MR.

Résultat ? 1 ménage wallon sur 5 vit actuellement dans une situation de précarité énergétique. Et les Belges sont les seuls Européens à avoir perdu du pouvoir d'achat en 2016... Une conséquence de plusieurs mesures du gouvernement Michel dont le saut d'index et la TVA sur l'électricité.



Merci le MR

17 min. •



**Nous reculons tous depuis 3 ans.  
Le MR appelle cela la modernité.  
Nous préférons le progrès !**



**Solidaris**  
mutualité

Nos propositions sur [facebook.com/MercileMR](https://facebook.com/MercileMR)



J'aime



Commenter



Partager